



Les députés ont adopté péniblement mi-mars (30 voix contre 28) l'article 51 qui interdirait l'utilisation des néonicotinoïdes ... à partir du premier septembre 2018 au lieu du premier janvier 2017 initialement prévu .

Ce bottage en touche est plus que navrant avec le retard de l'arrêt engendré par cette décision.. qui devra en plus être entériné en deuxième lecture per par le SENAT normalement avant l'été.

Le ministre de l'Agriculture, Mr Le Foll, avait même incité dans une lettre adressée aux députés le 14 mars à refuser une interdiction brutale des neonicotinoïdes ... craignant pour l'agriculture française, privée de ces pesticides ...

L'argument est difficilement tenable au regard de l'abondante littérature scientifique sur les effets toxiques des néonicotinoïdes et " *nous sommes profondément convaincus qu'il existe aujourd'hui une convergence d'intérêt entre agriculteurs et apiculteurs au regard de la menace que fait planer sur l'ensemble de l'agriculture l'effondrement des populations des pollinisateurs*" comme le défendent les députés Delphine Bato, Gerard Bapt et Jean Paul Chanteguet.



Ce danger ubiquitaire que représente ces neonicotinoïdes a cristallisé manifestement une volonté d'action, catalysée par l'initiative de Philippe et Christophe : **une réunion exceptionnelle** de pratiquement toutes les associations et syndicat de la Côte d'Or a eu lieu ce 30 mars 2016 à Dijon pour établir un plan d'action pour l'instant médiatique (l'Abeille Beaunoise, Les Amis des Abeilles, Api Sapiens, GDSA21, Jardinot, le SACO et SAGE)

Dans cette optique une adresse mail a été créée pour que tous, vous puissiez donner vos réactions à ce combat et donner des idées d'actions concrètes à ce fléau qui nous menace tous , agriculteurs, apiculteurs, consommateurs ... citoyens!



Adresse: unionapi21@gmail.com

Merci de votre aide et de votre participation.